# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-CHABLAIS

# Procès-verbal de séance Réunion du conseil communautaire Mardi 3 octobre 2023 à Essert-Romand

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Forclaz</u>:

GRENAT Maryse (DT)

La Vernaz:

HAUTEVILLE Laurent (DT)

La Baume:

MENOUD Jean-François (DT) MORAND Jean-Claude (DT)

Seytroux:

Saint Jean d'Aulps: COTTET Sophie

Montriond:

DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel

Morzine:

TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth

Les Gets:

VINET Philippe et MARTEL Mireille

Essert-Romand:

MUFFAT Jean-François (DT)

Reyvroz:

LOMBARD Gérald (DT)

<u>Lullin</u>:

DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy

Vailly:

TRABICHET Yannick

Bellevaux:

VUAGNOUX Jean-Louis et REY Emmanuel

#### **Procurations:**

BUET Emmanuelle (Morzine) à TROMBERT Fabien (Morzine) BERNAZ Célia (Bellevaux) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux) GIROD Jean-Marc (Vailly) à TRABICHET Yannick (Vailly)

#### Délégués excusés :

BUET Emmanuelle (Morzine), BERNAZ Célia (Bellevaux), GIROD Jean-Marc (Vailly), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz)

# Délégués présents sans droit de vote :

BOYAT Sylvie (DS Seytroux), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

#### Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation: 27 septembre 2023

# 1- Approbation du PV de séance de la réunion du 5 septembre 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le PV de séance de la réunion du 5 septembre 2023.

# 2- Personnel

# 2.1 Urbanisme : organisation 2024 et création de nouveaux emplois permanents

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le Bureau, lors de sa réunion du 8 septembre 2023, a étudié et validé une proposition d'organisation du service Urbanisme pour 2024 faite par la Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire. Cette organisation, qui se fait à effectif constant, tient compte du départ fin septembre 2023 d'un des 3 instructeurs, du non-recrutement à ce jour du chargé de mission habitat prévu au budget et du départ en retraite fin 2024 du responsable actuel du service. Cette organisation serait la suivante :

- un responsable en charge de la gestion du service, de la planification et de la mise en œuvre du POA pour l'habitat,
- un(e) adjoint(e) au responsable, en charge du pôle instruction, en soutien de la planification et de la suppléance du responsable,
- 3 instructeurs(rices),
- un(e) assistant(e).

En conséquence, il convient de créer plusieurs postes pour mettre en cohérence cette organisation et le tableau des effectifs :

- création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 d'un emploi permanent d'adjoint au responsable du service Urbanisme, sur le grade d'attaché, emploi sur lequel Stéphane CHAREYRON devrait candidater et qui serait pourvu via un CDD de 3 ans si c'est elle qui est retenue,
- création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 d'un 3ème emploi permanent d'instructeur, sur le grade de rédacteur (un recrutement en cours). A noter qu'Amélie HORTER a été recrutée en CCD de 3 ans sur l'emploi permanent d'instructeur laissé vacant suite au départ de Mario NOVARINA,
- suppression de deux emplois de catégorie C et d'un poste non permanent d'instructeur de catégorie B actuellement existants (cette suppression n'interviendra qu'en 2024 après avis du CST).

Sophie COTTET aimerait savoir si les assistantes ont les compétences pour passer instructeur. Yannick TRABICHET souligne qu'elles sont formées en interne par Stéphane et Jean-François. Elle précise qu'il existe très peu de formation spécifique en matière d'instruction et qu'il faut surtout de la rigueur, de l'organisation et de l'intérêt pour la matière.

# Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent d'adjoint au responsable du service Urbanisme et d'un emploi permanent d'instructeur.

Stéphane PUGIN-BRON propose également de créer un emploi non permanent d'assistant au service instructeur pour la période du 9 au 31 octobre 2023, ce qui permettrait de faire un tuilage.

# Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

# 2.2 Services techniques

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que M. Patrice BOUZIGUES est employé depuis 18 mois au service voirie. Donnant satisfaction, il propose désormais de le stagiairiser en créant au préalable un emploi permanent d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique.

# Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

Stéphane PUGIN-BRON propose également de créer, comme chaque année, les emplois non permanents d'agents techniques nécessaires au fonctionnement des services techniques sur la période estivale (collecte des déchets, entretien des coursives et ascenseurs et entretien des sentiers) :

Nombre de postes et services	Nom de l'agent	Affectation prioritaire	Dates d'ouve	Nombre d'heures	
	Fabio TABOADA	Déchèteries / PAV	01/11/2023	31/10/2023	35h
DECHETS + coursives : 9 postes	Guillaume CONVERSET	Déchèteries / PAV	01/11/2023	16/12/2023	35h
		Déchèteries	01/11/2023	30/04/2024	35h
	Denis MEYNET-CORDONNIER	Déchèterie de Vailly	01/11/2023	30/04/2024	18h
	Hervé MILLOT	Collecte Morzine	16/10/2023	15/10/2024	35h
	Mikaël LE GOUARIGUER	Déchets Avoriaz	01/11/2023	30/04/2024	35h
		Déchets Avoriaz	01/11/2023	30/04/2024	35h
	Léo MAUR	Déchets et coursives Avoriaz	01/11/2023	30/04/2024	35h
		Coursives	01/11/2023	30/04/2024	35h
SENTIEDS : 2 poster	Alexis MICHEL	Sentiers	30/10/2023	10/11/2023	35h
SENTIERS : 2 postes	Philippe TAVERNIER	Sentiers	01/11/2023	10/11/2023	35h

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création des ces emplois.

# 2.3 DDVA : création d'un emploi non permanent de médiateur culturel polyvalent pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, sur proposition de la vice-présidente en charge de la Culture, le Bureau du 8 septembre a décidé de soumettre au conseil la création d'un emploi non permanent de médiateur culturel polyvalent pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024. Ce poste remplacerait celui d'apprenti (malheureusement, cette année, aucun apprenti n'a postulé pour remplacer l'apprentie qui arrive au bout de sa formation). Ce médiateur aura en particulier la charge de réaliser l'inventaire du patrimoine qui complétera le PCT.

Sophie COTTET ne voit pas l'intérêt de rémunérer quelqu'un pour ce travail. Aube MARULLAZ précise qu'il s'agira d'avoir un inventaire précise à l'échelle de l'intercommunalité.

Maryse GRENAT aimerait savoir ce que cela apportera de plus aux communes de passer par la CCHC. Aube MARULLAZ rappelle qu'un projet de route patrimoniale est inscrit aux Espaces Valléens. Une harmonisation de la signalétique serait également à prévoir.

Philippe VINET souligne qu'une liste existe déjà pour la commune des Gets et estime qu'il appartient aux communes de s'engager dans cette démarche et de faire remonter les éléments à la CCHC. Aube MARULLAZ précise que toutes les communes n'ont pas le temps de faire ce travail.

Fabien TROMBERT tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un emploi permanent mais d'un poste ouvert pour 6 mois uniquement. Il propose qu'une présentation de l'inventaire soit faite aux élus en fin de mission.

Le conseil communautaire, l'unanimité (Sophie COTTET s'abstient), approuve la création de cet emploi non permanent.

# 3- Marchés publics

# 3.1 Mise en valeur et accessibilité de la desserte touristique de Très le Mont et du Mont Forchat

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée en vue de la réfection complète de la route de Très le Mont. Il propose, au vu de l'analyse des offres faite par le maître d'œuvre, d'attribuer ce marché dans les conditions suivantes :

 $\bullet \quad Lot \ n^o \ 1 - Terrassement - VRD$ 

o Estimation : 220 986,50 € HT

o Attributaire: GIROD TP

o Montant du DQE: 171 633,30 € HT

• Lot n° 2 – Enrobés – Signalisation

o Estimation: 814 891,50 € HT

Attributaire : COLAS FRANCE

o Montant du DQE: 738 261,20 € HT

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les travaux du lots n° 1 devraient se terminer d'ici la fin de l'année et que les travaux du lot n° 2 devraient se faire entre avril et juin 2024 afin d'avoir une réouverture de la route pour la saison estivale. Il rappelle que cette opération est financée par le CD74 à hauteur de 80 %, et que le solde à charge de la CCHC sera financé via les droits ouverts voirie de la commune.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché dans les conditions qui lui ont été présentées.

# 3.3 Collecte, transport et traitement des déchets déposées dans les déchetteries

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire de l'attribution, par la CAO lors de sa réunion du 29 septembre 2023, de nouveaux marchés publics pour la collecte, le transport et le traitement des déchets déposés dans les 4 déchèteries de la CCHC :

déchèterie du Biot

lot n° 1 – Bois : EXCOFFIER RECYCLAGE
 lot n° 2 – Bois traité : EXCOFFIER RECYCLAGE
 lot n° 3 – Carton : EXCOFFIER RECYCLAGE

lot n° 4 – Déchets inertes : CHABLAIS SERVICE PROPRETE
 lot n° 5 – Déchets verts : CHABLAIS SERVICE PROPRETE

lot n° 6 - DMS:
 lot n° 7 - Encombrants:
 lot n° 8 - Ferraille:
 lot n° 9 - Plâtre:
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE
 EXCOFFIER RECYCLAGE

• <u>déchèterie de Vailly</u>

 $\begin{array}{ll} \circ & \text{lot } n^{\circ} \ 1 - Bois: \\ \circ & \text{lot } n^{\circ} \ 2 - Carton: \end{array} \qquad \begin{array}{ll} EXCOFFIER \ RECYCLAGE \\ EXCOFFIER \ RECYCLAGE \end{array}$ 

lot n° 3 – Déchets inertes : CHABLAIS SERVICE PROPRETE
 lot n° 4 – Déchets verts : CHABLAIS SERVICE PROPRETE

o lot n° 5 – DMS : EXCOFFIER RECYCLAGE
lot n° 6 – Encombrants : EXCOFFIER RECYCLAGE
lot n° 7 – Ferraille : EXCOFFIER RECYCLAGE

○ lot n° 8 – Plâtre :

déchèterie de Morzine

lot n° 1 – Bois : CHABLAIS SERVICE PROPRETE
 lot n° 2 – Bois traité : CHABLAIS SERVICE PROPRETE
 lot n° 3 – Carton : EXCOFFIER RECYCLAGE

lot n° 3 – Carton : EXCOFFIER RECYCLAGE
 lot n° 4 – Déchets inertes : CHABLAIS SERVICE PROPRETE
 lot n° 5 – Déchets verts : CHABLAIS SERVICE PROPRETE

o lot no 6 − DMS : EXCOFFIER RECYCLAGE lot no 7 − Encombrants : EXCOFFIER RECYCLAGE

o lot no 8 – Fenêtres : CHABLAIS SERVICE PROPRETE

o lot no 9 – Ferraille : EXCOFFIER RECYCLAGE

○ lot n° 10 – Plâtre : CHABLAIS SERVICE PROPRETE

**EXCOFFIER RECYCLAGE** 

déchèterie des Gets

lot n° 1 – Bois : DÜRR RECYCLAGE
 lot n° 2 – Carton : DÜRR RECYCLAGE

lot n° 3 – Déchets inertes:
 lot n° 4 – Déchets verts :
 CHABLAIS SERVICE PROPRETE
 CHABLAIS SERVICE PROPRETE

lot n° 5 – DMS : EXCOFFIER RECYCLAGE
 lot n° 6 – Encombrants : EXCOFFIER RECYCLAGE

lot n° 7 – Fenêtres : CHABLAIS SERVICE PROPRETE
 lot n° 8 – Ferraille : EXCOFFIER RECYCLAGE

○ lot n° 9 – Plâtre : CHABLAIS SERVICE PROPRETE

déchèterie d'Avoriaz

o lot n° 1 – Bois : DÜRR RECYCLAGE
 o lot n° 2 – Carton : DÜRR RECYCLAGE

○ lot n° 3 – Déchets inertes : CHABLAIS SERVICE PROPRETE

o lot n° 4 − DMS : EXCOFFIER RECYCLAGE
lot n° 5 − Encombrants : EXCOFFIER RECYCLAGE
lot n° 6 − Ferraille : EXCOFFIER RECYCLAGE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives de ces marchés.

# 3.4 Collecte et transport des ordures ménagères de la Vallée du Brevon

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire de l'attribution, par la CAO lors de sa réunion du 29 septembre 2023, d'un nouveau marché public pour la collecte et transport des ordures ménagères de la Vallée du Brevon :

Attributaire : CHABLAIS SERVICE PROPRETE
 Montant du DQE sur 4 ans : 294 400,00 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives de ce marché.

#### 3.5 Fourniture et livraison de sel de viabilité hivernale

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire de l'attribution, par la CAO lors de sa réunion du 29 septembre 2023, d'un nouveau marché public pour la fourniture et la livraison de sel de viabilité hivernale :

• Lot n° 1 − Sel de mer de classe B moyen humide en vrac

• Attributaire:

ROCK

o Montant du DQE sur 4 ans : 201 400,00 € HT

• Lot n° 2 – Sel de gemme de classe B moyen humide en vrac

• Attributaire:

**OGAMALP** 

o Montant du DQE sur 4 ans : 177 600,00 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives de ce marché.

# 3.6 Logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps : modifications des lots n° 3 et 4

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de modifier les lots n° 3 et 4 du marché afin de prendre en compte les fiches de travaux modificatifs validées en cours de travaux :

• Lot n° 3 – Terrassement – VRD (GROPPI)

o Montant initial: 135 600,00 € HT

o Avenant no 1 : 22 002,50 € HT

FTM n°1 - Empierrement du fond de forme : 12 934,00 € HT

FTM n°2 - Mur en L du parking : 7 200,00 € HT

FTM n°6 - Évacuation d'une cuve à fioul : 1 868,50 € HT

- Lot n° 4 Démolition intérieure Gros œuvre (BATI-CHABLAIS)
  - o Montant initial: 460 432,45 € HT
  - o Avenant no 1 : 40 947,32 € HT

FTM n°3.2 -Reprise en sous oeuvre du B1 : 3 055,30 € HT

FTM n°5 - Étanchéité des RDJ B1 & B3 : 31 393,50  $\in$  HT FTM n°11 - Mur de soutènement du B3 : 6 498,52  $\in$  HT

Il est à noter qu'à ce stade les FTM en cours ne dépassent pas l'enveloppe prévue pour le chantier. Par ailleurs, la FTM n° 5 est compensée quasi intégralement par une FTM négative sur le lot étanchéité (avenant à venir).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications du marché qui lui ont été présentées et charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

# 4- PCRS: contractualisation avec le SYANE

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la réforme "antiendommagement des réseaux" du 1<sup>er</sup> juillet 2012 impose notamment :

- aux gestionnaires de réseaux sensibles et non sensibles, d'identifier et cartographier précisément leurs réseaux souterrains (gaz, électricité, fibre, AEP, EU, éclairage public). Pour cela, il est nécessaire que chaque gestionnaire géo-référence ses réseaux pour pouvoir les inscrire sur la plateforme unique,
- aux gestionnaires de réseaux de répondre aux DT-DICT en utilisant un référentiel topo unique et mutualisé de haute précision selon le format d'échange PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié).

L'utilisation du fond de plan établi et mis à jour par l'APLC (Autorité Publique Locale Compétente) au format PCRS doit se faire dès qu'il est disponible, et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les territoires ruraux. En Haute-Savoie, le SYANE a pris l'initiative d'élaborer ce PCRS avec un budget de 2,2 M€ sur 2021/2024, la RGD étant l'expert pour l'acquisition, le contrôle et l'hébergement des données. A noter que les données existantes telles que celles fournies par Google Maps ne sont pas vectorisées et ne permettent pas une utilisation pour des mesures.

Pour la répartition des coûts, le SYANE a pris l'option de contractualiser avec les EPCI qui seront compétents en matière d'AEP et d'EU en 2026 en incluant aussi l'éclairage public pour éviter les petits conventionnements communaux. Thonon Agglo et la CCPEVA ont déjà accepté cette contractualisation. Le Département de la Haute-Savoie n'a pas fait le choix d'un financement en direct de cette opération (contrairement à la Savoie) mais il pourrait participer au titre du réseau routier départemental ce qui diminuerait la quote-part des EPCI.

Pour le Haut-Chablais, il est proposé 3 options sur la période 2023/2026 :

- la CCHC porte l'ensemble des participations eau potable / assainissement / éclairage public pour un montant de 71 788 €, soit 17 947 €/an,
- la CCHC ne porte que la partie eau potable / assainissement pour un montant de 61 809 €, soit 15 452 €/an et les communes portent individuellement la part éclairage public (9 345 € au total).
- les communes portent individuellement le conventionnement dans sa totalité.

Après discussion en bureau, il propose que la CCHC signe une convention globale avec le SYANE et porte l'ensemble des participations.

Jean-François MENOUD s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre au niveau de la CCHC. Stéphane PUGIN-BRON souligne que seul le SYANE en aura la charge.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une convention avec le SYANE dans les conditions qui lui ont été présentées.

#### 5- Foncier

#### 5.1 ZAE des Lanches : passation d'un bail emphytéotique avec la commune des Gets

Conformément aux accords initiaux liés à la réalisation de la ZAE des Lanches, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de passer un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans entre la commune des Gets, propriétaire des terrains, et la CCHC, compétente pour la réalisation des travaux. Ce bail porterait sur les parcelles E1, E2, E10 et E1640 pour une contenance totale de 2 057m².

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de passer un bail emphytéotique avec la commune des Gets dans les conditions qui lui ont été présentées.

# 5.2 Acquisition de 4 parcelles à Saint Jean d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la proposition du bureau d'acheter 4 parcelles situées sur la commune de Saint Jean d'Aulps :

références cadastrales : AB 389 / AB 390 / AB 391 / AB 396

• surface totale: 2 820 m<sup>2</sup>

• propriétaire : indivision MAGNIN

• prix de vente : 10 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles dans les conditions précisées ci-dessus.

# 5.3 Modification du bail pour le camping de La Baume

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 19 octobre 2021 par laquelle il avait été décidé de passer un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans avec la commune de La Baume en vue de la remise aux normes du camping utilisé par la CCHC pour l'accueil des saisonniers en habitat mobile. Compte-tenu de l'augmentation du coût des travaux et de l'augmentation des taux d'emprunt, il propose, après accord de la commune, de porter la durée du bail à 25 ans afin de maintenir une annuité sensiblement identique à ce qui était prévue initialement. Il fait part également de la demande de la commune de limiter à 4 (au lieu de 5) le nombre d'emplacements attribués à l'année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier les conditions du bail emphytéotique dans les conditions qui lui ont été présentées.

# 6- Santé: projet d'extension de la MSP du Brevon et demande de subventions

Suite à la demande du Bureau, Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire qu'une étude de faisabilité pour l'extension de la MSP du Brevon à Lullin a été réalisée. Pour rappel, le bâtiment a déjà été partiellement transformé en cabinets médicaux pour les kinés, infirmières, podologue, orthophoniste et médecin. L'extension est prévue dans deux logements vacants du premier étage avec un accès au niveau du couloir du 1er étage. L'ascenseur existant permettra l'accès à tous. Les trois nouveaux locaux créés seront destinés à la création d'un cabinet dentaire avec deux fauteuils et de la chirurgie et à l'extension du cabinet médical du Dr FOUCAULT afin d'accueillir un futur deuxième médecin.

Le dentiste souhaite débuter son activité dès juillet 2024. Il serait acquéreur des locaux lors de la livraison mais avec les mêmes clauses restrictives que pour les autres propriétaires des MSP (prix de revente encadré, clause de rachat par la CCHC, obligation de cession à un professionnel de santé de même activité,...).

Le coût des travaux est estimé par l'étude de faisabilité à 287 060 € HT auxquels se rajouteront la maîtrise d'œuvre, le désamiantage, le SPS et le contrôle technique. Un premier devis de maîtrise d'œuvre s'élève à 50 000 € HT d'où la nécessité de lancer une consultation pour un marché public. Le coût global du projet est estimé à 350 000 € HT.

Le Bureau, lors de sa réunion du 15 septembre a décidé de :

- valider le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre,
- · demander un engagement écrit au dentiste,
- solliciter la commune de Lullin, propriétaire des deux logements libérés, pour une acquisition des locaux à l'euro symbolique,

Suite à l'accord de la commune, il propose aux membres du conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région et du Département puisque la MSP est labellisée ARS,
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'achat à l'euro symbolique avec la commune de Lullin en cas d'accord de cette dernière.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

•	DETR 2024 (30%)		108 000 € HT
•	Région (20%)		72 000 € HT
•	Département (20%)		72 000 € HT
•	CCHC (30%)		108 000 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet d'extension de la MSP qui lui a été présenté et autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions.

NB : une nouvelle délibération devra être prise lors de la réunion du 14 novembre 2023 concernant l'acquisition des 2 logements communaux car cette acquisition, bien que réalisée à l'euro symbolique, est soumise à l'avis préalable du service d'évaluation domaniale de la DGFIP.

# 7- Finances

# 7.1 Demandes de subvention au titre de la DETR 2024

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que les dossiers DETR 2024 sont à déposer en ligne avant le 30 novembre 2023. Compte-tenu du calendrier des réunions du conseil communautaire, une délibération doit être prise ce soir afin de choisir les dossiers et leur priorité. Il précise que le bureau, lors de sa réunion du 22 septembre 2023, propose que les dossiers suivants soient déposés :

- priorité 1 : extension de la MSP du Brevon pour un montant de 360 000 € HT,
- priorité 2 : sécurisation de la traversée de Seytroux pour un montant de 539 000 € HT,
- priorité 3 : amélioration de la crèche de La Baume pour un montant de 360 000 € HT.

Jean-Claude MORAND, s'agissant des travaux de la sécurisation de la traversée de Seytroux, souligne que la commune ne peut pas porter le dossier car elle n'est pas pas compétente en matière de voirie, mais précise que le montant de ce travaux sera bien évidemment pris en compte dans les droits ouverts voirie de la commune.

Sophie COTTET tient à rappeler que le gymnase de Saint Jean d'Aulps est complètement saturé et que des associations se voient refuser son utilisation. Elle demande s'il serait possible de prévoir une demande DETR en priorité 1 pour 2025.

Jean-Louis VUAGNOUX précise que la commission Equipements sportifs devrait se réunir prochainement et que la question du gymnase de Saint Jean d'Aulps sera abordée. Fabien TROMBERT ajoute qu'il faudrait peut-être se rapprocher du CD74.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les 3 projets qui lui ont été présentés et autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de financement au titre de la DETR 2024.

# 7.2 Antenne de Justice et du Droit : convention de financement 2024-2026

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la convention passée avec Thonon Agglo pour l'Antenne de Justice et du Droit arrive à échéance au 31 décembre 2023. Il rappelle que tous les services proposés sont gratuits et confidentiels. Pour cette nouvelle convention, l'Antenne de Justice a décidé, pour des raisons de fréquentation et d'organisation, de concentrer les permanences sur 1 seul site par EPCI, soit France Services à Montriond pour la CCHC. Le coût annuel pour la CCHC resterait inchangé (1,30 € par habitant). Après discussion en bureau, il propose de reconduire cette convention pour la période 2024-2026 dans les conditions présentées.

Yannick TRABICHET regrette la fin des permanences sur Vailly et précise qu'elle n'a pas été convaincue par les arguments présentés par l'AJD. Elle estime que la fréquentation sur le Brevon est quand même là, mais que l'AJD préfère que les habitants du Brevon descendent à Thonon.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une nouvelle convention pour la période 2024-2026.

7.3 Demande de subvention au fonds vert « Ingénierie » pour le poste de chargé de mission mobilité douce

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le poste de chargé de mission Mobilité douce, créé en avril 2023, et dont le coût est estimé à 188 000 € sur la période 2024-2026, est éligible au Fonds vert Ingénierie et propose d'établir une demande de financement à hauteur de 50 %.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer une demande de financement au titre du Fonds vert Ingénierie.

#### 7.4 Schéma de mobilité : demande de subvention au titre du FNADT

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le bureau, lors de sa réunion du 15 septembre, a validé la réalisation d'un Schéma Directeur Global de la Mobilité dont l'assistance technique en ingénierie est estimée à 51 300 € TTC. Il précise que cette mission d'assistance technique en ingénierie est éligible au financement de l'État au titre du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et propose donc d'approuver le plan de financement suivant :

État – FNADT (80 %) 41 040,00 €
 CCHC (20 %) 10 260,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer cette demande de financement.

# 7.5 Cession d'une remorque

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire qu'une remorque a été achetée en 2022 par les services techniques de la CCHC (DEVES TP60). Cette remorque n'étant finalement pas adaptée aux besoins des services, il propose de la vendre à la commune de Bellevaux pour un montant de 14 000 €.

# Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette cession.

# 7.6 Congrès 2023 de l'AdCF: mandat spécial pour la participation d'élus à l'événement

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une délégation de la CCHC doit se rendre à Orléans du 10 au 13 octobre pour participer à la convention d'Intercommunalités de France. Il demande donc aux membres du conseil communautaire de valider l'octroi, par le Président, d'un mandat spécial pour les membres du conseil suivants : Yannick TRABICHET, Sophie MUFFAT et Maryse GRENAT, sachant que les frais afférents à cette mission seront soit réglés directement par la CCHC (logements, déplacements et inscriptions à la convention), soit par les élus (repas,...).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'octroi un mandat spécial à Yannick TRABICHET, Sophie MUFFAT et Maryse GRENAT pour se rendre à la 33ème Convention des Intercommunalités de France qui aura lieu du 11 au 13 octobre 2023 à Orléans.

# 7.7 PPT du Roc d'Enfer – Demande de subvention à la Région pour le développement du service d'écogardes

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC assure un service d'écogardes sur les espaces naturels du Haut-Chablais depuis 2021. Le contexte de prédation, d'augmentation du nombre de chien de protection, de développement des activités de loisirs en montagne et de changement climatique rend nécessaire le développement de la médiation en milieu pastorale. Pour assurer cette médiation, la CCHC souhaite donc développer son service d'écogardes et sollicite un accompagnement de la Région Auvergne Rhône-Alpes, sur la base de 0,5 ETP.

Le plan de financement est le suivant :

coût du projet : 35 354,59 €
subvention FEADER (34,40 %) : 12 161,98 €
subvention Région AURA (45,60 %) : 16 121,69 €
autofinancement CCHC (20 %) : 7 070,92 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à faire une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 28 283,37 €.

# 8- Questions diverses

#### Microfolies:

Aube MARULLAZ propose de créer un groupe de travail pour exprimer les souhaits de fonctionnement de la Microfolie sur 2024, composés d'élus communautaires ou municipaux, si possible 2 de la Vallée d'Aulps et de la Vallée du Brevon.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Maryse GRENAT, Michel MUFFAT, Emmanuel REY et Jean-François MUFFAT.

Projet de halte-garderie touristique sur Morzine

Gérald LOMBARD souhaiterait avoir des nouvelles sur l'état d'avancement du projet. Fabien TROMBERT souligne que la période de consultation des entreprises au titre de la DSP est terminée et qu'une seule réponse a été reçue. Une négociation est à venir.

<u>Prochaine réunion</u>: le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le 14 novembre 2023 à Seytroux, le 12 décembre à Bellevaux et le 16 janvier à Montriond.

Au Biot, le 20 octobre 2023

Le Président

Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance Gérald LOMBARD